

Objectif Emissions Post 2020

Voiture et véhicules utilitaires légers

Le 17 décembre 2018, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sont parvenus à un accord concernant les objectifs de réduction des émissions.

Les objectifs européens de réduction des émissions de CO₂ ont été fixés à -37,5% pour les voitures neuves et à -31% pour les véhicules utilitaires légers en 2030 par rapport à 2021.

Poids lourds et bus

Sur base de la proposition de la Commission européenne et du Parlement, le Conseil de l'Union européenne a voté une réduction de 15% des émissions de CO₂ des camions et bus neufs en 2025 et de 30% en 2030 par rapport à 2019.

Une pénalité financière sous la forme d'une prime sur les émissions excédentaires est prévue pour les constructeurs qui n'atteindraient pas ces objectifs.

A l'inverse, il y a des mesures incitatives baptisées " Super-Crédis". Les véhicules à zéro ou faibles émissions compteront pour plus d'un véhicule dans le calcul des émissions globales.

Catégories	2021	2025	2030
Voitures	95gr/km	--15%	-37,5%
Véhicules Utilitaires légers	147gr/km	-15%	-31,0%
Poids Lourds et Bus		-15%	-30,0%

Contact : Guido Savi
+352(0)691.241.675
guido.savi@febiac.lu